

SEANCE DU 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 14 janvier, le conseil municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2016

Présents : Daniel BOUDOT, Sandrine RIVIERE, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Nadine BAPTISTE, Édith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE , Anne BAZALGUES.

Absents excusés : Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Odette PEYRONNENC.

Procurations :

Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT à Sandrine RIVIERE,
Nadine LAUBIE à Daniel BOUDOT.

Secrétaire de séance : Edith LANDOIS

1 - **Approbation compte rendu conseil du 17 décembre 2015** :

Le Compte Rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité

2 – **Carte communale : avancement suite visites décembre et janvier** :

Monsieur le Maire présente la première partie du rapport effectuée par le bureau d'études et retrace les étapes :

- La réunion de présentation par Tony PERONNE en Mairie avait eu lieu le 12 mai à 17h30 (Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine LAUBIE, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL)
- La visite sur le terrain le 3 décembre avec Tony PERONNE, le représentant de la DDT, Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC et Nadine LAUBIE.

Le but, dans un premier temps est de faire l'inventaire des terrains « libres » dans l'enveloppe dite urbaine. De la constatation sur le cadastre à la vision sur place, des différences notables sont constatées. Compte tenu du temps, seule une moitié du bourg a été vue ce jour-là.

- Le 13 janvier nous devons continuer le travail commencé mais M PERONNE ayant eu un décès parmi ses proches la date a été remise.

La différence notable par rapport à la carte communale précédente réside dans le fait que des étapes obligatoires doivent être réalisées. De par la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) il est obligatoire de réaliser l'inventaire complet des espaces disponibles qui seront normalement à urbaniser prioritairement (relevé 1.2ha). Ensuite, seulement au-delà du réel disponible si insuffisant, l'extension du domaine constructible serait possible. Le but de la loi est de regrouper l'habitat afin de miter le moins possible le territoire et ainsi moins empiéter ou morceler le domaine agricole d'une part et ne pas bloquer un éventuel développement de couvert par les distances réglementaires (50m) L'agriculture devient le domaine pris en compte prioritairement.

Le volet aussi très important est celui du paysage et les enjeux écologiques, avec comme corollaire les trames vertes (circulation de la faune, richesse de la flore et les milieux) ce qui ne manquera pas de nous poser des problèmes au vu des chasses qui ont une emprise importante sur la commune (plus d'1/4) et coupent en 2 le territoire, déplaçant les couloirs de circulation et les trames bleues (rivières, zones humides) Cette seconde partie ne nous concerne que peu à part la vallée de l'Alzou.

Le document, projeté, qui nous a été remis comporte de nombreuses erreurs dues, en partie, à des copier/coller ayant inclus une autre commune. Remarque a été faite au bureau d'études qui devra rectifier.

- ⇒ Les lignes fortes qui constituent le document : le village à l'identité caussenarde, un bourg préservé de constructions « modernes », peu d'extension hors enveloppe urbaine, bâti harmonieux délimité par des haies ou murettes, localisation groupées des exploitations agricoles. Peu de hameaux sur la commune (la Pannonie, Poudurac, Pellaprat) Tourisme omni présent avec la proximité de Rocamadour : Couzou porte d'entrée du territoire CAUVALDOR.
- ⇒ Les points faibles sont l'absence de service, comme la plupart des communes de notre niveau. L'éloignement du bourg de pôle d'emploi et de services, s'il n'est pas très important nécessitera toujours un moyen de transport individuel. Un autre point important se situe au niveau du numérique et l'absence de très haut débit nécessaire pour tous les moments de la vie. Cet équipement sera déterminant pour notre avenir, malheureusement nous ne serons pas le seul maître des choix.

La prochaine visite sur le terrain se fera le mercredi 27 janvier à partir de 14h. Le document projeté, tel qu'il est actuellement rédigé, sera diffusé aux Conseillers. Il convient de le regarder attentivement afin de faire des remarques pertinentes sur sa rédaction et le projet que nous souhaiterons voir aboutir.

La phase qui consistera à regarder les emplacements ou lieux pertinents pour urbaniser viendra ensuite au vu des constats qui seront établis. Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des données (démographiques, urbaines, agricoles, environnementale...) afin d'affirmer nos choix et défendre ceux-ci.

3 – Réflexions sur travaux 2016 possibles ou à envisager :

- ✓ A la Pannonie, l'enfouissement des réseaux sera terminé d'ici à la fin du mois de janvier. Le branchement électrique souterrain doit être fait le 20 janvier,
- ✓ Les lampadaires anciens sur poteaux seront changés pour y poser les mêmes types que dans le bourg. 2 poteaux à rajouter : au Barry et sur le couderc. Un devis a été fait pour un montant de 19622 € HT, chiffre qui serait ramené à 12000€ (à confirmer) compte tenu de notre transfert de l'entretien à la FDEL (Fédération Départementale d'Electricité) Les achats se faisant dorénavant groupés, les prix seront minorés, ce qui explique cette minoration,
- ✓ Rénovation de la Maire : ce qui avait été décidé n'a pu se faire pour de nombreuses raisons. Le dossier sera repris. Bureau du Maire : double cloison isolante contre mur nord (accès appartement) caisson isolant sous fenêtre, rangements. Salle Conseil : caisson isolant sous fenêtre, bibliothèque à la place des placards fermés. Bureau accueil : refaire revêtement mural, redistribuer l'espace et achat de meubles de bureau. Sanitaire : réaménager, changer les toilettes, poser une VMC.

A envisager :

- ✓ Maison Bouscarel : une réunion sur place a eu lieu le 8 décembre avec le Parc, le CAUE, la chambre des métiers et une dizaine d'artisans de différents corps de métier. Un rapport sera fait. Le CAUE nous guidera pour les démarches administratives et surtout le processus à suivre. Aujourd'hui aucun engagement n'est pris en termes de rénovation. Nous en sommes à l'avant-projet, qu'il faudra bien mettre à plat pour déterminer le niveau de financement auquel nous aurons droit si nous entrons dans une rénovation,
- ✓ Un devis pour l'enfouissement des lignes à Poudurac, dernier lieu aérien dans la commune, avait été demandé. Le montant en est d'environ 22000ht (TVA non récupérable) pour la téléphonie et 20400HT pour les tranchées et enfouissement. La somme totale se monterait à 46600€ pour notre commune. Nous reverrons au moment du budget (devis valable jusque mi-janvier) afin de caler financièrement les projets et voir la faisabilité.

Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à d'autres travaux ou investissements à proposer pour l'année 2016 qui commence.

4 Organisation pour les commissions municipales :

Au dernier Conseil il était prévu de réunir les commissions « maison Bouscarel » et « chemins ». Compte tenu des fêtes de fin d'année et des congés, Monsieur le Maire a préféré de les remettre à un peu plus tard. Pour la première nous sommes en attente des documents du CAUE. Il n'y a pas non plus urgence, compte tenu du fait que si nous envisagions d'avancer dans le projet, celui-ci ne verrait le jour que plus tard dans l'année, voire l'an prochain.

Pour les chemins, il faudra reprendre l'inventaire de 2001 et reporter sur une carte IGN à grande échelle. Pour certains tracés, se servir entre autre du cadastre de 1958 et l'inventaire de 2001 le plus récent. Monsieur le Maire doit collecter l'ensemble des documents avant de réunir les membres de la commission.

Pour le lac de Vendol, un travail de mise en ordre des divers courriers envoyés ou reçus depuis plus de 30 ans est nécessaire avant d'envisager quoi que ce soit sur la suite à donner.

5 – Situation à la communauté de communes et les commissions :

- Le prochain Conseil se tiendra début février. L'assemblée n'ayant pas délibéré à l'unanimité, le problème se reposera quant au financement des compétences supplémentaires. Nous verrons s'il y a ou pas avancées.
- La commission « enfance jeunesse » s'est réunie le 7 janvier à Gramat. En 2015, cette commission a concentré son travail sur les crèches du territoire (étude diagnostique) En 2016 elle réalisera le même travail sur les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) scolaire et périscolaire. Ce travail est rendu nécessaire car pour ces compétences précédemment exercées par chaque communauté il s'avère que les organisations et tarifs pratiqués diffèrent. A terme le but est d'arriver à une harmonisation financière et tarifaire sur le territoire.
- Commission « voirie » : la réunion du 11 a vu la longueur de notre voirie en catégorie 1 diminué de 200m environs. La 1^{ère} partie de route de la Pannonie, du côté de la départementale étant mixte avec Gramat. Elle est comptée moitié/moitié. Pour la catégorie 2, l'ensemble des routes communales recouvertes sont comptées. Il reste à faire accepter les chemins castinés, non recouverts mais utilisés. A priori l'investissement, lors de recalibrage (investissement) serait à la charge de la commune et le fonctionnement (entretien). Une fois l'ensemble des travaux définis le coût sera fixé.

Dans le cadre de la mutualisation ou d'application des compétences, les travaux de notre cantonnier (débroussaillage, coupe d'herbe sur chemins...) s'ils se font sur ces éléments en charge de la communauté, peuvent être soumis à « rétribution » si nous travaillons dessus. Il nous faut relever ce travail, qui nous sera rétribué selon le barème qui sera fixé.

Questions et informations diverses :

- Inhumation de Mlle Marguerite GELIOT à la Pannonie le 14 décembre. La famille nous remercie pour l'es fleurs et l'attention du Conseil.
- Un projet de centrale voltaïque sur le site de Viroulou est engagé. Il avait été évoqué avant la fusion entre la gendarmerie, la communauté de communes de Padirac et Alvignac, puisque sur cette commune. Le Commandant du CNICG (Centre National d'Instruction Cynophile de Gramat) souhaite depuis quelques temps utiliser cette surface disponible afin de générer quelques revenus. Il serait aussi question d'y implanter des gîtes de passage se rendant à Rocamadour pour les pèlerins au niveau des anciens pavillons avant la voie ferrée. La commission développement économique du pôle suit le dossier.
- Devis demandé pour la cloison et les caissons sous les fenêtres : 764.98HT,
- La partie de mur du cimetière en très mauvais état sera remonté par l'employé communal. Nous devons rechercher les pierres nécessaires,
- Site internet : il va falloir s'y mettre. Il a été engagé mais depuis il n'a pas été travaillé dessus. La société propose de nous aider, notamment au niveau des photos à redimensionner.
- Petit patrimoine : il nous faut réfléchir aux éléments à restaurer. La « mare » de la Pannonie, sur la route de Rocamadour pourrait être réparée. Voir d'autres sites.
- Ouverture chemin : la séance de broyage se fera fin janvier une fois l'ensemble du bois coupé. Nous commençons assez rapidement, un appel sera fait aux volontaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le prochain conseil se déroulera le jeudi 18 février à 20h30

Le Maire,

Daniel Boudot